



**FEDERATION
FRANCAISE
DE MOTOCYCLISME
LIGUE
MOTOCYCLISTE
DU CENTRE**

Siège social : Mairie d'Herbault ,41190 Herbault

Envoyé le : _____

Reçu le : _____

Numéro

BULLETIN D'ENGAGEMENT

Motocross du : dimanche 8 mars 2020 sur le circuit de la tremblaie 41190 à Herbault

Catégorie : NCO

Nom : _____ Prénom: _____

Club de l'engagé : _____

Adresse complète : _____

Code postal : _____ Ville : _____ tél : _____

mail :

Date et lieu de naissance : _____

N° de permis de conduire : _____ délivré le : _____ à : _____

N° de casm : _____ délivré le : _____ par : _____

Marque de la moto : _____ cylindrée : _____

N° de licence FFM : lettre ____ chiffre _____

Autorisation parentale pour les mineurs signée et datée.

Droit d'engagement NCO: 40 € (chèque a l'ordre du Motoclub Mesland-Herbault)

Le soussigné,

a) Reconnaît avoir pris connaissance du règlement particulier, déclare en accepter les termes, et s'engage à l'observer et à le respecter.

b) Déclare connaître les règlements de la FFM et de la FIM et s'y conformer strictement.

Prend l'engagement de respecter toutes les décisions qui

c) seront prises à sont égard par le directeur de course ou les commissaires sportifs agréés par la FFM, chargés de l'organisation de cette épreuve sportive.

d) Renonce expressément à exercer tout recours contre les organisateurs de la présente réunion sportive pour le ou les accidents ou dommages corporel ou matériels qui pourraient lui survenir à l'occasion de ce moto-cross

Fait à ----- Le -----
Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »

A retourner le plus tôt possible avant le 22 février2020 : Benjamin Godeau (président du moto club)

La Chouannerie 41150 Mesland tél : 06 24 06 22 69 / mail : motocross.mesland.herbault@gmail.com

S V P : veuillez nous joindre une enveloppe timbrée avec votre adresse pour la confirmation d'engagement, ou sinon elle vous seras envoyer par mail (merci d'écrire votre adresse mail bien lisible sinon elle votre engagement sera considérait comme nul).

Le présent bulletin d'engagement sera considéré comme nul pour toutes pièces manquantes.

Toute absente non excusée ou sans certificat médical, les frais d'engagements seront retirés par le motoclub et fera l'objet d'une demande de sanction auprès de la FFM.